Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 089-248900938-20250520-HAB_2025_47-DE

N° HAB/2025/47

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation** :	13 mai 2025 13 mai 2025	**Nombre de conseillers communautaires** Effectif légal : **49** En exercice : **49** Présents : **37** Votants : **49**

Séance du 20 mai 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37
Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Isabelle CLAUDET, Frédéric MORISOT, Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12 avec pouvoir
1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
2. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Bernadette MONNIER, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Éric APFFEL, pouvoir à Nicolas SORET
6. Bernard MORAINE, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Jacques COURTAT, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
8. Olga LIGAULT, pouvoir à Guy BOURRAS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
10. Didier MIGNON, pouvoir à Frédéric MORISOT
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Isabelle CLAUDET
12. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Demande d'aide au Conseil Régional BFC-Espace conseil France Rénov'- 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 089-248900938-20250520-HAB_2025_47-DE

HAB/2025/47	Conseil communautaire du 20 mai 2025

Objet : Demande d'aide au Conseil Régional BFC-Espace conseil France Rénov'- 2025
(Voir le formulaire de demande en pièce jointe)

La convention de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique signée avec la Région BFC est arrivée à son terme au 31/12/2024. Celle-ci participait au financement de 2 postes (conseiller et animateur), ainsi qu'aux frais de communication.
La gouvernance de France Rénov' au niveau national est passée de l'ADEME à l'ANAH, qui assure le financement dans le cadre d'un pacte territorial, dans lequel la Communauté de Communes du Jovinien s'est engagée, via la maison de l'habitat, afin d'assurer la poursuite du service.
La Région BFC propose en outre d'apporter une contribution financière de façon transitoire, pour l'année 2025, afin de réduire les impacts financiers de cette transition des dispositifs et pour favoriser la promotion de l'efficacité énergétique dans le logement privé.

VU le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R327-1, L321-1 et suivants, R 321-1 et suivants ;

VU la délibération n° HAB/2024/93 portant sur la convention de pacte territorial France-Rénov' 2025-2027 ;

VU le règlement d'intervention de la Région BFC 31.23 du programme 75P04-Efficacité énergétique ;

VU l'avis favorable de la Commission Habitat du 15 avril 2025 ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Région BFC d'apporter une contribution financière pour l'année 2025, afin de réduire les impacts financiers de cette transition des dispositifs, et que cette contribution participe à la promotion de l'efficacité énergétique dans le logement privé ;

CONSIDÉRANT que la dépense subventionnable est constituée du coût relatif à la mise en œuvre du service public pour le volet rénovation énergétique tel qu'inscrit dans le pacte territorial (et non sur l'ensemble du volet habitat), et que l'aide de la Région BFC sur le volet rénovation énergétique pourrait s'élever à 13 950 € pour l'année 2025, comme proposé dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 089-248900938-20250520-HAB_2025_47-DE

Dépenses (HT)		Recettes		
Pacte territorial	Coût 146 400 €	Subvention Conseil Régional BFC	13 950 €	9,53 %
		ANAH	60 100€	41,05%
		Autofinancement de la collectivité	72 350 €	49,42%
TOTAL	**146 400 €**	**TOTAL**	**146 400 €**	

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

-SOLLICITE une subvention auprès de la Région BFC pour l'année 2025, au titre de la participation au service de l'Espace Conseil FranceRénov' Jovinien à hauteur de 13 950 €,
-DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Communauté de communes du Jovinien sur l'exercice 2025,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les documents relatifs à cette aide, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Communauté de Communes du Jovinien

Nicolas SORET

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Linda GUEDJALI